



*Association de Défense de l'Environnement
et de la Nature de l'Yonne
agrée au titre de l'environnement*

Contribution à la consultation publique

**Projet d'élevage avicole
EARL Bourdon Eric
21 rue des Bois
89140 Sergines**

La consultation publique en cours porte sur le projet de construction et d'exploitation d'un bâtiment d'élevage de 1800 m² pour une capacité de 39 600 poulets de chair.

Emplacement & nuisances :

Le choix du site retenu s'explique pour des raisons d'efficacité et de facilité de travail pour l'éleveur, et aussi à l'éloignement des tiers. Les premiers bâtiments à usage d'habitation, -un bâtiment agricole appartenant à un tiers est plus près-, sont à plus de 100 m du projet : c'est une distance supérieure à la distance réglementaire.

Concernant les nuisances olfactives, sans éléments précis contenus dans le dossier, on en est réduit à espérer que la maîtrise des odeurs sera efficace : ventilation, épandage de chaux, nettoyage et désinfection des bâtiments entre chaque bande. Le bâtiment est assez loin des habitations pour que celles-ci soient peu impactées, sauf peut-être en fin de bandes. Reste le problème des épandages.

Le bâtiment projeté est situé le long d'un chemin : celui-ci est-il de nature à supporter le passage des poids lourds au rythme annoncé ?

On peut regretter le peu de précisions sur le surcroît de trafic (camions, tracteurs) engendré par la création de l'élevage, puisqu'on ignore les effets du trafic existant sur le voisinage et les chaussées. Idem : Peu d'éléments dans le dossier, hors généralités, sur les nuisances sonores.

Qualité de la production envisagée, effets globaux de l'élevage intensif :

Pour le poulailler en projet, par année, il est prévu 7 lots et demi (bandes) de poulets « standards » (moindre qualité que les anciens poulets certifiés DUC, temps d'élevage réduit à 41 jours). Cela correspond à la demande du Groupe PLUKON, qui prétend ainsi répondre à l'évolution du marché, lequel réclamerait davantage de poulets bas de gamme peu chers pour la transformation (plats préparés, nuggets...). Nous comprenons surtout que PLUKON souhaite proposer plus de poulets bas de gamme et de produits transformés pour une meilleure rentabilité financière.

Nous constatons que dans l'Yonne le nombre d'élevages industriels ne cesse de croître, et nous affirmons qu'un tel développement n'est pas durable. Nous regrettons l'absence de dynamique de proposition d'élevage de type fermier.

Chacun peut comprendre l'intérêt de PLUKON d'obtenir une production de masse pour maintenir les prix les plus bas possibles et rester concurrentiel en conquérant des parts de marché. Par la création de nouveaux sites de production, chacun comprend aussi l'intérêt des banques prêteuses. Ces intérêts privés ne font pas forcément l'intérêt général, ni même celui des éleveurs qui ne peuvent négocier le prix de vente des volailles, puisqu'ils travaillent en système intégré. Petites mains d'un gros groupe agro-alimentaire, ils n'ont aucune marge de manœuvre.

Nous nous permettons de reproduire ici des éléments de constat extraits de sites officiels :

La **FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)** rapportait dès 1991 les consommations moyennes de protéines animales et végétales et comparait les ratios de ces deux sources de protéines dans l'alimentation humaine.

Ce sont bien sûr les pays riches qui consomment le plus de protéines d'origine animale. En France, le rapport était (étude Lecerf 1986) de 65-70 % animales et 30-35 % végétales. Faute de données chiffrées plus récentes validées par un organisme officiel, on se bornera à dire que la tendance s'est encore accentuée ces 30 dernières années en faveur des protéines animales.

La FAO concluait en 1991 déjà, que : *« la production de protéines animales consomme énormément d'énergie, coûte très cher et entraîne des méfaits sur l'environnement. Faire en sorte que les 8 à 12 milliards d'habitants en 2025 mangent 50 % de protéines animales par rapport à leur consommation globale en protéines est totalement irréaliste. »*

Pour ne parler que du poulet, qui nous intéresse ici :

En termes de rendement protéique, la quantité de protéines animales obtenues à partir d'1kg de protéines végétales est de 200g pour le poulet. Bien sûr, on objectera que les protéines animales sont de meilleure qualité. Malgré tout, même en estimant que la qualité des protéines végétales est de 80% de celle des protéines animales, la consommation directe de protéines végétales permettrait de nourrir 4 fois plus de personnes, et ce serait largement préférable pour limiter les émissions de gaz à effet de serre.

De surcroît, il est utile de préciser qu'un hectare de terre consacré à la culture du soja ou de luzerne produit 30 fois plus de protéines qu'un hectare consacré à l'élevage, un hectare de blé cinq fois plus.

Revenons à certains « méfaits » environnementaux globaux de l'élevage, évoqués plus haut. La FAO les détaille au niveau des émissions atmosphériques : L'élevage est à l'origine de 64 % des émissions d'ammoniac d'origine humaine, contribuant ainsi aux pluies acides, il est également responsable de 65 % des émissions d'hémioxyde d'azote (imputables essentiellement au fumier), qui a un potentiel de réchauffement global (PRG) 296 fois plus élevé que le CO₂. La Commission européenne affirmait pour sa part dès 1999, que les déjections animales représentaient 80 % des émissions d'ammoniac d'origine agricole de l'UE.

Il est bon aussi de parler de la consommation en eau. Si l'élevage en lui-même, sur place, est assez économe en eau, (il se situe tout de même dans le haut de la fourchette des données sur les meilleures techniques disponibles), il n'en va pas de même pour la production de la nourriture destinée aux volailles. On parle alors d'eau virtuelle, car elle est consommée « ailleurs ». Citons à nouveau une source officielle, l'UNESCO (Wikipédia) concernant l'élevage intensif : *« Pour produire de la viande, de l'eau doit être utilisée dans la production de nourriture pour animaux, qui doit être donnée aux animaux pendant leur vie entière. La perte d'eau (et d'énergie) entre les niveaux trophiques est très importante. Quand les grains vont directement aux humains, cette inefficacité est évitée. En effet, la production de viande nécessite 60 fois plus d'«eau virtuelle» que celle d'une même quantité de céréales et bien que les céréales contiennent moins de protéines, pour obtenir la même quantité de protéine, l'agriculture réclame 13 fois moins de ressources que l'élevage. »*

La question du bien-être animal :

Le poulet standard qui est sera produit à Sergines paye sa croissance accélérée par des souffrances animales certaines. Ces poulets sont sélectionnés génétiquement (souche génétique Ross 308) pour grossir vite. Cette croissance rapide des masses musculaires est la cause d'importants problèmes de santé : le squelette n'arrive plus à supporter le poids du corps, les organes vitaux sont comprimés, ce qui occasionne difficultés cardiaques et respiratoires lors des 8 à 12 derniers jours de croissance. PLUKON a une vision du bien-être animal que nous ne partageons pas.

La densité prévue est de 22 poulets au mètre carré : soit 455 cm² par poulet. Précisons qu'une feuille A4 mesure 621 cm². Le poids vif au mètre carré en fin de bande serait de 48,4 kg, puisque d'après le dossier on a 2,2 kg par poulet soit 2,2 fois 22, soit 48,8. **C'est beaucoup plus que les 40 kg par mètre carré autorisé par la réglementation.** Une dérogation permet de monter à 42 kg au mètre carré si la mortalité est « maîtrisée ». Or, avec 48,8 kg, on explose le seuil de 42 kg. **En fait, cela n'arrive pas grâce à la technique du « desserrement »** : 8 à 10 jours avant la fin de bande, 4000 poulets sont retirés et emmenés à l'abattoir de Chailley. Ceux-là auront vécu entre 31 et 33 jours seulement. Et souffert 8 à 10 jours de moins que leurs « colocataires ». Des chanceux, en quelque sorte...

La question des produits pharmaceutiques, jamais traitée complètement, ni avec le sérieux qu'elle mérite, dans de tels dossiers :

Fin 2014, une étude était publiée par l'UFC-Que Choisir à propos des poulets vendus en grande distribution. Bilan : La majorité d'entre eux sont porteurs de bactéries résistantes aux antibiotiques.

Cela devrait susciter la remise en cause d'élevages où la promiscuité entraîne de façon quasi systématique le recours aux antibiotiques. Les conséquences sur la santé humaine sont fortes : lorsque l'ensemble des antibiotiques existants sera devenu inefficace contre la plupart des bactéries pathogènes pour l'homme, comment pourra-t-on enrayer les grandes épidémies bactériennes et limiter la mortalité ?

De plus, en dehors des risques à moyen et long terme pour l'homme, il serait bon de se demander quelles sont les conséquences environnementales de la diffusion de résidus médicamenteux dans le milieu naturel.

Depuis 2014, un plan de réduction de l'usage des antibiotiques en élevage industriel a été engagé : on ignore à peu près tout des résultats qu'il a produit pour les élevages de volailles. Ceci nous amène à poser plusieurs questions et à émettre une demande, que nous formulons à chaque enquête publique ou consultation « poulailler industriel ».

- Questions : Comment procède l'éleveur pour faire face aux problèmes sanitaires engendrés par la promiscuité et le confinement ? Recourt-il à d'autres produits vétérinaires que les antibiotiques et si oui, lesquels ? Plukon précise que les antibiotiques ne sont pas présents dans l'alimentation, mais ajoutés à l'eau selon besoin, et affirme qu'en moyenne une seule bande par an nécessite le recours à un traitement antibiotique (*CODERST 2021-dossier ST Léger-Vauban*). Une seule fois par an, cela représente néanmoins une quantité non négligeable de résidus d'antibiotiques épandus avec les fumiers. Connaît-on les effets de ces résidus éventuels pour la vie microbienne des sols ? **Existe-t-il sur ce point précis des retours d'études menées sur des sols soumis depuis plusieurs années à des apports de fertilisants issus d'élevages industriels ?**
- Demande : En dehors de l'analyse des qualités agronomiques du fumier, qui devrait être systématiquement effectuée, **nous demandons que soit réalisée, au moins une fois l'an, une analyse de nature sanitaire (recherche de résidus de produits à usage vétérinaire, antibiotiques ou autres, dans les fumiers)**

La question de l'ammoniac :

Voici ce que nous avons lu dans le dossier déposé pour un poulailler Plukon, en tout point semblable à celui projeté à Sergines, celui de St Léger-Vauban :

« Les odeurs générées par l'activité avicole ont principalement deux origines :

- La respiration des animaux est source de dégagement de dioxyde de carbone (CO₂) et de vapeur d'eau.

- Les déjections sous forme de litière sèche, sont une source de dégagement de vapeur d'eau, de gaz sulfureux (H₂S), d'ammoniac (NH₃), de dioxyde de carbone (CO₂) et de monoxyde de carbone (CO).

Parmi les gaz émis par l'élevage avicole, l'ammoniac est le principal agent (pour ne pas dire le seul) responsable d'une éventuelle odeur. **Il est produit par les litières lorsque les conditions d'élevage ne sont pas bonnes comme l'excès d'hygrométrie ou un problème sanitaire. »**

Environ 2,9 kg de NH₃/m²/an de bâtiment sont émis pour les poulets de chairs.

Les niveaux d'émissions associés aux MTD doivent être compris entre 10 et 80 g de NH₃/emplacement/an (BREF 2017). La production de NH₃ est estimée 42 g de NH₃/emplacements/an pour les poulets (Sources : CITEPA, V3.5, 24/08/2017). »

En réalité, l'ammoniac est toujours produit par les litières imbibées de fientes ; ce qui est vrai c'est que la quantité d'ammoniac émise varie significativement avec l'humidité et la température et avec la quantité d'azote excrétée, mais elle reste néanmoins considérable. Et précisément, plus les animaux sont denses, plus il est difficile de maintenir la litière sèche. Ce sera le cas ici.

Si on ajoute à la contribution élevage le stockage et l'épandage des fumiers, eux-mêmes émetteurs de NH₃, on estime que chaque emplacement dégage à l'année 134g de NH₃. On se propose donc d'émettre à Sergines, par la création de ce poulailler, 134 fois 39 600, c'est-à-dire 5 280 kg de NH₃ par an. C'est

considérable, compte tenu de l'enjeu de santé publique que représentent ces émissions d'ammoniac, celui-ci étant précurseur de particules fines.

On ne peut qu'être surpris et inquiet de la négligence de l'État vis-à-vis de cette question sanitaire majeure : s'agirait-il pour lui de ne pas entraver l'élevage industriel par des exigences fortes dans ce domaine, comme l'obligation de lavage d'air pour éliminer les émissions des bâtiments d'élevage ?

L'épandage et ses effets sur la ressource en eau:

L'état des masses d'eau dans l'Yonne, tant superficielles que souterraines est tel qu'il justifie toutes les mesures de prévention des pollutions par les nitrates d'origine agricole déjà prises, ou à venir. Nous doutons d'ailleurs que les mesures actuelles puissent suffire à rétablir une qualité de l'eau correcte dans un délai raisonnable (pari majoritairement raté pour les objectifs 2015 et 2021, comment espérer y parvenir d'ici à 2027 ?), tout au plus enrayeront-elles la dégradation en cours. Ce secteur de l'Yonne est déjà classé en zone vulnérable pour les nitrates.

Pour les masses d'eau souterraines dans l'Yonne, le constat est alarmant. Depuis 1999, on assiste à une dégradation quasi continue de la qualité des captages AEP. Tous présentent une tendance à l'augmentation en nitrates. Les fumiers d'élevage n'en sont pas seuls responsables, c'est une évidence, et le porteur du projet n'est pas responsable de la politique agricole menée ces dernières décennies, au demeurant, le plan d'épandage proposé est conforme aux prescriptions réglementaires en vigueur. Nous nous bornons à constater que l'ensemble du modèle agricole productiviste a atteint ses limites. La fuite en avant vers des exploitations toujours plus grandes, des élevages toujours plus gros pour fournir des revenus décents à des agriculteurs de moins en moins nombreux, n'en est qu'une triste illustration, mais sûrement pas la marque d'un quelconque "progrès".

On assiste ainsi à la préemption des terres pour l'épandage des effluents d'élevage au bénéfice du groupe PLUKON, lequel ne sera jamais mis à contribution en cas de détérioration de la qualité de l'eau de surface et de l'eau souterraine. Celui-ci se comporte en passager clandestin, comme il le fait d'ailleurs avec le réseau routier : si détérioration il y a, elle sera à la charge des collectivités locales.

→ *Une remarque : Page3 du plan d'épandage* : "Au cours d'un stockage prolongé, les fumiers se décomposent et ont tendance à perdre du volume et donc à voir leur concentration en azote augmenter. Il faudra par conséquent diminuer légèrement les doses d'apports de fumiers de manière à prendre en compte cette concentration en azote. **Il serait intéressant de réaliser une analyse du fumier avant l'épandage**, de manière à connaître sa réelle valeur fertilisante et de gérer au mieux la fertilisation minérale complémentaire."

Intéressant seulement ou plutôt **indispensable** ? Peut-on encore fertiliser à l'estime en 2022 ?

CONCLUSION :

La diversification de l'activité agricole est en soi positive.

Cependant, la question qui vient à l'esprit devant le dossier présenté est : « à quand la prochaine demande d'extension pour un second poulailler Chemin de la Mousse Brant, ou pour l'installation d'un autre poulailler par un autre agriculteur dans une commune voisine ? ». PLUKON ne s'est pas caché de vouloir d'installer « rapidement » 80 nouveaux poulaillers dans un rayon de 100 à 150 kms autour de son usine d'abattage de Chailley, or le compte est loin d'y être pour l'instant. Pourtant, le nombre d'élevages avicoles industriels est déjà très conséquent dans le département.

Clairement, nous ne souhaitons pas voir augmenter la production de volailles industrielles dans l'Yonne et souhaitons le rejet de ce projet.

Des productions moins intensives, fermières, en plein air, ont toute leur place dans une optique de diversification agricole et d'apport d'une alimentation locale de qualité pour la restauration scolaire et collective. Soutenir réellement ce type d'élevage fermier est d'une urgente nécessité pour engager nos territoires dans la transition qu'exigent finitude des ressources et réchauffement climatique, tout en assurant des revenus décents aux agriculteurs-éleveurs.

SENS, le 26 mai 2022